

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture

Direction de la Démocratie Locale et de la Politique de la Ville

REF : DDLPV2010004

Signataire : SM

OBJET :Parent d'enfant/parent d'élève: les ateliers socio-linguistiques (ASL) dans les collèges d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2010,

Vu la délibération n°042 du 08 avril 2010 portant attribution de subventions aux associations pour l'année 2010,

Considérant l'importance pour la ville d'Aubervilliers de s'impliquer dans les actions de soutien à la parentalité,

A la majorité des membres du conseil, M. HAFIDI s'étant abstenu

DELIBERE :**DECIDE** de retirer sa décision d'octroyer, par délibération n° 042 du 8 avril 2010, une subvention de 4 000 € à l'association solidarité emploi d'Aubervilliers (ASEA) pour la mise en œuvre d'ateliers socio-linguistiques au sein des collèges Diderot et Rosa Luxemburg.**ATTRIBUE** une subvention de 2000 € au collège Rosa Luxemburg pour la mise en œuvre d'ateliers socio-linguistiques au cours de l'année 2010.**ATTRIBUE** une subvention de 2000 € au collège Diderot pour la mise en œuvre d'ateliers socio-linguistiques au cours de l'année 2010.**APPROUVE** l'inscription de ces subventions au budget 2010 sur l'imputation suivante :

service	nature	fonction
304	65737	63

Pour le Maire

L'adjoint délégué